

ACCUEIL DES JEUNES PLONGEURS ET VIOLENCE DANS LE SPORT

RÉUNION DES BÉNÉVOLES
ET
DE LA VIE ASSOCIATIVE

1 MARS 2025



ACCUEIL DES MINEURS À LA FFESSM

Quel que soit l'âge pour le PMT : étoile de mer

Dès **8 ans** pour la plongée scaphandre : jeunes bulles, jeunes plongeurs

Dès **14 ans** pour le cursus Handisub

Autorisation écrite de la personne détentrice de l'autorité parentale

Prise de la licence enfant de la FFESSM (excepté pour la 1ere étoile qui est un niveau de découverte)

Certificat d'absence de contre-indication à la plongée conforme à la réglementation fédérale en vigueur : CACI 2024 / 2025

Une **information minimale sur les risques** liés à l'activité doit être communiquée au responsable légal du mineur

Le matériel du jeune plongeur doit être adapté à sa morphologie.

Les éléments de la trousse de premiers secours doivent être **adaptés à l'âge, à la morphologie et au poids** des plongeurs concernés (BAVU, dosages des médicaments, ...)

MINEURS ET VIOLENCE DANS LE SPORT

Depuis 2020, le Ministère des Sports a mis en place une **stratégie nationale** pour **lutter contre les violences dans le sport**, notamment celles visant les **mineurs**.

Le ministère a demandé aux **fédérations** de mettre en œuvre **des plans de prévention et de sensibilisation**.

La FFESSM, en tant que fédération sportive délégataire, en charge de missions de service public, s'est engagé dans une démarche éthique afin de veiller au respect des valeurs morales et citoyennes de nos activités subaquatiques.



DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

MINISTÈRE DES SPORTS

Deux dispositifs de la politique de lutte contre les violences :

- En **décembre 2019**, création d'une cellule nationale de recueil et de traitement des signalements de violences dans le sport : **SIGNAL-SPORTS**. Recueille les signalements et engage les procédures qui s'imposent
En **novembre 2024** : 2800 signalements - 1600 signalements traités par les services départementaux
- Depuis **septembre 2021**, contrôle de l'honorabilité des bénévoles, dirigeants et arbitres.

Concerne tout licencié exerçant des fonctions d'éducateur bénévole y compris si ses interventions :

- Sont très ponctuelles ou aléatoires
- Sont réalisées uniquement auprès des majeurs
- Se limitent à la gestion ponctuelle d'un groupe lors d'un entraînement ou d'un stage



HONORABILITÉ

- Depuis **SEPTEMBRE 2021**, contrôle de l'honorabilité des encadrants et dirigeants bénévoles.
- **Encadrants** : dès le GP-N4, tous les niveaux d'enseignement quelle que soit la commission, les juges et arbitres, les entraîneurs et toute personne encadrant des mineurs
- **Dirigeants** : les présidents, trésoriers et secrétaires, ainsi que les gestionnaires ou exploitants de SCA
- Le contrôle d'honorabilité vise à vérifier les antécédents judiciaires des personnes concernées :

- Le fichier judiciaire automatisé des **auteurs d'infractions sexuelles ou violentes** (FIJASV) qui recense toutes les personnes ayant fait l'objet de condamnations définitives ou non-définitives graves dans ces domaines

Pour les éducateurs sportifs professionnels, contrôle en plus :

- *Le fichier des cadres interdits : qui recense notamment tous les éducateurs sportifs qui ont été interdits par les préfets d'exercer cette fonction.*

- *Le bulletin n°2 du casier judiciaire (B2) : comporte (entre autres) l'ensemble des condamnations judiciaires et des sanctions administratives à l'encontre des mineurs*

HONORABILITÉ – FONCTIONNEMENT CLUB

Les fédérations (chaque club) doivent informer les licenciés concernés qu'ils seront soumis au contrôle automatisé d'honorabilité, réalisé au moment de la demande de licence.

Le licencié doit donner **annuellement** son accord pour le contrôle d'honorabilité

La précision des informations fournies lors de la prise de licence est importante, pas de nom d'usage ni de diminutif

Au moment de la saisie de licence, cette information est reportée sur le site fédéral

Les licenciés concernés ont un double choix :

- Ils acceptent et font l'objet du contrôle automatisé
- Ils **refusent** et **mentionnent alors leur intention de quitter leur fonction d'éducateur ou de dirigeant** -> dossier d'inscription

La fédération (le club) doit s'assurer qu'ils n'occupent pas les fonctions qui justifient le contrôle d'honorabilité.



Sans accord de l'encadrant ou dirigeant, il n'y a pas de vérification de l'honorabilité par conséquent il ne peut y avoir de sa part **aucune action auprès des licenciés.**

Lorsque le contrôle réalisé fait apparaître une condamnation qui génère une situation d'incapacité, la fédération en reçoit communication par le ministère chargé des sports

LES FAITS

Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Dossier de presse : 5^{ème} convention nationale de prévention des violences dans le sport, 12 novembre 2024

Chiffres clés au **30/09/2024**

DEPUIS LA CRÉATION DE LA CELLULE SIGNAL-SPORTS (2019) :

1 597 signalements traités par les services départementaux

1 680 personnes mises en cause dans le cadre d'une enquête administrative

Près d'**1 signalement sur 2** aboutit à une mesure administrative permettant de protéger les pratiquants

EN 2024, À LA CELLULE SIGNAL-SPORTS

396 personnes mise en cause (dont **89,5 % d'hommes**) pour 392 affaires (estimation à un total de 1500 signalements envoyés en enquête administrative depuis la création de la cellule)

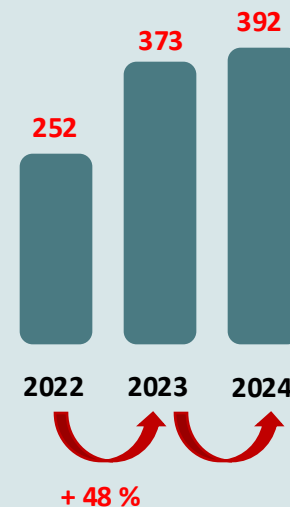
66 % des signalements concernent des **violences à caractère sexuel**

81 % des mis en cause sont des **éducateurs sportifs (professionnels ou bénévoles)**

93 signalements transmis au parquet ou ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte

49 fédérations sportives concernées par des signalements en 2024

SIGNALEMENTS TRAITÉS au 30 septembre 2024



Au 30 septembre 2024, **le nombre de signalements** traités par la cellule dépasse déjà celui de l'année dernière

LES FAITS

Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Dossier de presse : 5^{ème} convention nationale de prévention des violences dans le sport, 12 novembre 2024

Chiffres clés au **30/09/2024**

LES VICTIMES :

73 % des victimes sont de **sexes féminins**

71 % des victimes étaient **mineures** au moment des faits

33 % des victimes avaient **moins de 15 ans** au moment des faits

PARMI LES PERSONNES MISES EN CAUSE :

288 éducateurs sportifs soit 81 % des personnes concernées

- **41 %** d'éducateurs bénévoles
- **40 %** d'éducateurs professionnels (rémunérés) ou éducateurs stagiaire

TYPES DE VIOLENCE SIGNALÉES :

66 % des signalements concernent des violences à caractères sexuels

34 % des signalements concernant des faits de violences psychologiques, morales et psychiques

6 signalements concernent des affaires en lien avec le handicap

VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS DANS LE SPORT

LES VIOLENCES

Incivilités
Harcèlement
Bizutage
Cyber violences
Violences psychologiques
Violences verbales
Violences physiques
Voyeurisme
Exhibition sexuelle
Harcèlement sexuel
Agressions sexuelles
Viol

LES DISCRIMINATIONS

Inégalité de traitement fondé sur au moins un critère :
Origine
Sexe
Apparence physique
Situation de famille
Etat de santé
Handicap
Orientation sexuelle
Religion
Statut social
...

ACTIONS DE LA FFESSM

L'objectif de la FFESSM est de **prévenir ce type de comportements**

La protection des **mineurs** est une **priorité**

- Il ne peut y avoir de relation sexuelle ou amoureuse entre un entraîneur / moniteur et son élève, car il y a une relation d'autorité
- Il ne peut y avoir de consentement
- Il ne peut y avoir de violences verbales ou physiques au sein d'une structure FFESSM

PLAN DE PRÉVENTION de la FFESSM :

- Libération de la parole dans le monde des sports sous-marin : cellule fédérale de signalement : stopviolence@ffessm.fr
Témoignages et/ou dénonciations de comportements déviants
- Protection des licenciés et des clubs
- Sensibilisation des acteurs et formateurs du milieu fédéral
- Écoute, accompagnement des victimes

CONVENTION FFESSM – COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

12/03/2022 : Signature d'une **convention entre la FFESSM et l'association « Colosse aux pieds d'argile »** :

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan fédéral de prévention des violences, la FFESSM a choisi d'avoir recours à des compétences externalisées à savoir l'association « **Colosse Aux Pieds d'Argile** »

Association qui a pour objet la **prévention et la sensibilisation aux risques de violences sexuelles, de pédocriminalité et de bizutage dans le milieu sportif**

Son objet :

- Prise en charge : accompagnement et aide des victimes de maltraitances et discriminations
- Formation des personnels

Elle dispose en son sein d'officiers de police judiciaire, de juristes, de psychologues pour venir en soutien aux victimes et aux structures

ACTIONS DE LA FFESSM



FAIRE UN DON

ADHÉRER

 **ALERTE**
sur une situation

 **CONTACTER**
l'association



[< RETOUR](#)

NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LA FF ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS

18 mars 2022 | Ils s'engagent

Partager l'article :   





Samedi 12 mars, notre directeur-adjoint Simon Latournerie était au salon des Expositions de Paris pour **officialiser un nouveau partenariat avec la Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins**.

La signature de la convention s'est déroulée en présence de Frédéric Di Meglio, président de la FFESSM, Bernard Schittly, président adjoint, Richard Thomas, Directeur Technique National et Valérie Felix-Buissiez, Vice-présidente de la fédération.

[VOIR LEUR SITE](#)



La FFESSM a adopté un **plan de prévention contre les violences sexuelles dans les sports subaquatiques** qui sont porteurs de valeurs universelles et regroupent plus de 140 000 licenciés.

Nous remercions Frédéric Di Meglio et toute son équipe pour leur implication dans la lutte contre les violences sexuelles, le bizutage et le harcèlement !



PRÉVENTION DES RISQUES

Règles préconisées par l'association « Colosse aux pieds d'argile »

LES CONSIGNES

Nous, les colosses, on est là pour te protéger alors si t'as un problème, parles-en à ta personne de confiance, elle te croira et elle t'aidera.



1 Mieux qu'un bisou à ton coach sportif pour dire bonjour, tu serres une main ou tu fais un « check »... **C'est ça le bonjour d'un Colosse !**



7 Si tu as besoin d'une aide dans les vestiaires, aux toilettes ou pour te faire soigner, demande à plusieurs adultes de s'occuper de toi, car n'oublie pas **on est une équipe !**

2 Quand tu prends ta douche, vérifie que les portes du vestiaire sont bien fermées, **tu n'as pas à montrer ta nudité !**



8 N'oublie pas de faire signer à tes parents en début d'année l'autorisation d'être pris en photo sinon, **y'a pas photo !**



3 Sous la douche, aucun adulte ne t'accompagne, c'est **TA** douche, pas la sienne !



9 Si tu es seul avec un adulte lors de covoiturage, **ta place sera à l'arrière.**

4 Le vestiaire est interdit aux étrangers sauf à deux adultes autorisés, **ose faire respecter la loi de l'intimité !**



10 Si tu échanges des messages avec ton entraîneur, montre les à tes parents et surtout **n'envoie jamais une photo de toi dévêtu.**



5 Si tu ne peux pas te laver tout seul ou que tu préfères garder tes sous-vêtements, **pas grave...** Tu te laveras chez toi !



11 Si tu te sens mal à l'aise dans une situation, même avec un adulte, dis NON. **C'est toi le patron !**

6 Si tu es gêné par les gestes d'un entraîneur ou d'un coéquipier, **parles-en à ta personne de confiance !**



Association Colosse aux pieds d'argile
Si tu te sens en danger, tu peux appeler le 119
ou Colosse au 07 88 86 46 27

RÉFLEXES À ADOPTER

COMMUNICATION À ASSURER

Informez les parents et encadrants des règles et attentes dès l'inscription

BONJOUR :

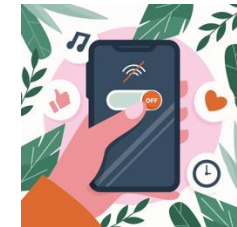


- On évite les bisous, on privilégie un check

Montrer clairement ses intentions en limitant les contacts à des endroits « sûrs » tel que les mains ou les épaules

VESTIAIRES ET DOUCHES :

- Contrôle d'accès : interdire tout accès aux adultes / parents non autorisés : informer dès l'inscription (dossier).
- Limiter l'accès des téléphones portables / interdiction stricte de l'usage dans les vestiaires -> éteindre
- Fermer la porte des douches ou des vestiaires : respect de l'intimité / on ne se montre pas nu
- Aucun adulte n'accompagne un enfant sous les douches
- Si le mineur ne peut se laver tout seul, il prend la douche chez lui



RÉFLEXES À ADOPTER

COMMUNICATION À ASSURER



- Règles strictes d'accès aux vestiaires = **accès contrôlé**

Créneaux spécifiques adultes / enfants

Séparation garçons / filles

Ne pas aller dans les vestiaires autres que ceux qui nous sont destinés. En cas de nécessité, frapper et s'annoncer avant d'entrer

Piscine de Schiltigheim : Présence de cabines individuelles

Piscine de la Hardt : Vestiaire collectif avec séparation par rideaux. Instauration de tour de rôle adultes / enfants

Gravière ou piscine : Changement sous un poncho

Respecter la sphère privée, la dignité et la pudeur de chacun

- En cas d'hébergement (séjour) : séparation des chambres filles /garçons / encadrants, adultes
- Si le mineur a besoin de l'aide d'un adulte dans les vestiaires, aux toilettes ou pour se faire soigner, demander à plusieurs adultes d'intervenir : pas de prise en charge seul à seul
- Si le mineur est gêné par des gestes d'un moniteur ou d'un coéquipier, l'inciter à **parler** à une personne de confiance

RÉFLEXES À ADOPTER

COMMUNICATION À ASSURER

TECHNIQUE :

- **VERBALISER**

Expliquer les gestes qui entraîne un contact physique.

Demander l'accord avant tout contact

- S'excuser si une partie du corps est touchée par inadvertance et s'assurer que la personne ne soit pas mal à l'aise
- Inciter à dire NON en cas de situation malaisante

- En cas de covoiturage, placer le mineur à l'arrière

Éviter de véhiculer un pratiquant seul

Les parents doivent mentionner les personnes autorisés à les véhiculer



- En cas d'échange de messages avec un moniteur, inciter le mineur à le montrer à ses parents. Pas d'envoi de photo dénudé
- Surveillance des comportements à risques : bousculades, jeux violents

- **PAS DE PHOTO** sans autorisation parentale, tout en respectant l'avis du mineur (non)



HANDISUB : COMPLÉMENTS

Dominique DAVID : Vice président, référent HANDISUB CODEP67

Préconisations qui seront faites afin de garantir un environnement sur et respectueux

FORMATION ET SENSIBILISATION :

- **Formation obligatoire des encadrants EH et accompagnants** : information spécifique sur la protection des mineurs et personnes en situation de fragilité
- **Information** des mineurs et personnes en situation de fragilité sur leurs droits et les **comportements inappropriés** Reconnaissance des signes et situations problématiques

RÈGLES DE CONDUITE :

- Établissement d'un **code de conduite clair pour les adultes** : interdiction de l'intimité, pas d'adulte seul avec un mineur ou un plongeur en situation de handicap (PESH) dans les vestiaires.
- Créneaux spécifiques dédiés à la douche / l'habillage
- Pas de sites sans espaces individuels pour se changer
- Interdiction stricte des téléphones / appareil photo dans les vestiaires
- Seule une personne de même sexe est autorisée à assister un mineur ou un PESH pour se changer ou se doucher

HANDISUB : COMPLÉMENTS

Dominique DAVID : Vice président, référent HANDISUB CODEP67

Préconisations qui seront afin de garantir un environnement sur et respectueux :

SURVEILLANCE ET SUPERVISION :

- Présence d'au moins 2 adultes lorsqu'il y a utilisation des vestiaires

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT :

- Procédure claire de signalement des abus ou comportements inappropriés
- Confidentialité et protection à garantir pour les personnes qui signalent des incidents

COMMUNICATION :

- Dialogue ouvert entre tous les intervenants : mineurs, personnes en situation de fragilité, parents, encadrants
- Transparence : information régulière sur les mesures de protection mises en place

SIGNES QUI DOIVENT ALERTER

Un ou des changements de comportement :

- Repli sur soi
- Troubles du sommeil, absence de concentration, évitement d'une personne
- Dépression, idées suicidaires, perte de confiance, dévalorisation
- Surinvestissement dans l'activité, ou perte d'intérêt
- Troubles du comportement alimentaire
- Boulimie, anorexie
- Comportements sociaux
- Refus de se déshabiller, ne veut plus aller aux toilettes, isolement, agressivité
- Ou des marques sur le corps

JE RECOIS LA PAROLE DE LA VICTIME

- Je maîtrise mes émotions

Ne pas dramatiser, ni minimiser les faits

- Je félicite l'enfant pour ses révélations, son courage et le remercie de sa confiance
- Je ne mets jamais en doute sa parole même si les révélations me semblent floues ou incroyables
- Je rappelle à l'enfant qu'il n'est pas coupable, mais qu'il est victime et que ce n'est pas à lui d'avoir honte
- J'assure la confidentialité

COMMENT RÉAGIR FACE A UNE TELLE SITUATION AU SEIN DE LA FFESSM

Se taire est un délit pénal qui vous rend complice de ou des auteurs des faits

Le signalement est obligatoire

Nous ne sommes pas forcément des experts dans ce domaine :

Contactez la cellule honorabilité :

par mail : stopviolence@ffessm.fr

ou par tél :

- Valérie FÉLIX : 06 24 44 30 49

ou

- Bernard SCHITTLY : 06 62 38 93 26

COMMENT RÉAGIR EN DEHORS DE LA FFESSM

1. Protection judiciaire

- Signalement au procureur de la république
- Plainte à la police nationale ou à la gendarmerie

2. Protection administrative

- Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
- Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- ENFANTS EN DANGER tél : **119**
- Ministère des sports : signal-sports@sports.gouv.fr

3. Contacter notre partenaire : Le colosse aux pieds d'argile

- www.colosse.fr
- 07 50 85 47 10 ou 05 58 48 40 48

=> Ouverture d'une procédure

BORNE SPORT RESPECT

Borne interactive de prévention adaptée aux plus jeunes, disponible au siège du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), à Tomblaine

Mise à disposition gratuitement aux ligues et comités adhérents au CROS

OBJECTIFS

Sensibiliser les acteurs du sport aux violences et discriminations à travers 2 quiz ludiques et illustrés, déclinés pour 2 catégories d'âge, permettant :

- d'**identifier** les comportements et postures répréhensibles
- de prendre conscience des **conséquences** liées aux actes de violences et discriminations pour prévenir toutes situations à risques
- d'**aider à la libération de la parole** en communiquant sur les possibilités de signalement

Borne à utiliser avec l'appui d'un adulte.

Réservation par mail : elodiepierrot@franceolympique.com en mentionnant les dates d'utilisation souhaitées

Vous recevrez un mail vous indiquant sa disponibilité ou non, la convention de mise à disposition à compléter et renvoyer, ainsi que les modalités de son retrait



Borne Interactive Sport Respect



Pour les
jeunes
sportifs
de 7 à 17 ans



2 Quiz
composés
de diverses
thématiques



Réservation
gratuite



Sensibiliser de manière ludique aux **violences** et **incivilités** dans le **sport**

Pour plus d'informations ou toute demande de réservation
contactez : elodiepierrot@franceolympique.com

www.sportgrandest.eu

f X in

POUR CONCLURE

Notre objectif est de permettre aux licenciés mineurs et majeurs d'évoluer dans un environnement :

- Protecteur
- Bienveillant
- Vigilant

Un suivi régulier des formations et informations de prévention devront être assurées

Sources :

FFESSM

Ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative

Association : Colosse aux pieds d'argile

Sport Grand Est

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

ASPECTS JURIDIQUES – ACCUEIL DES MINEURS

Maître Claire DERRENDINGER

Présidente de la commission juridique CODEP67